



ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
N° 202504-15
DU 19 avril 2025

**ARRÊTÉ DE POLICE PORTANT RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - 170 ROUTE
DE TOSSIAT - 01250 REVONNAS**

Le Maire,

VU les articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2 du code général des collectivités territoriales.

CONSIDÉRANT la demande de Madame KOCHER Suzanne, en date du 17 avril 2025, d'autoriser l'entreprise BERTHOZAT (39160 Saint Amour), à stationner 170 route de Tossiat le jeudi 24 avril 2025, de 7h45 à 9h15 pour une livraison de béton.

CONSIDÉRANT que l'entreprise BERTHOZAT utilisera un véhicule 8 roues, 32 tonnes et 2.50 de large pour la livraison du béton.

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement devant et aux abords du 170 Route de Tossiat à Revonnas afin d'assurer la sécurité des usagers de la route.

ARRÊTÉ

Article 1 : L'entreprise BERTHOZAT est autorisée à occuper le domaine public sur la route de Tossiat le Tossiat le jeudi 24 avril 2025, de 7h45 à 9h15.

Article 1 : La présence du véhicule de livraison sera signalée, en aval et en amont, aux usagers de la route.

Article 2 : La signalisation afférente à cette réglementation sera mise en place par Madame KOCHER Suzanne et l'entreprise BERTHOZAT.

Article 3 : Le commandant de la brigade de gendarmerie de Ceyzériat est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Copie est adressée à :

- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de CEYZERIAT,
- L'entreprise BERTHOZA,
- Madame KOCHER,

Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à REVONNAS, le 19 avril 2025
Le Maire,
Patrick ROCHE,

